

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES APPRENTIS

ACCOMPAGNER

OBTENIR UN SOUTIEN FINANCIER D'OPCO EP POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL MIS EN OEUVRE PAR VOTRE CFA AU BÉNÉFICE DES APPRENTIS

Qu'est-ce que c'est ?

La prise en compte des surcoûts liés à l'accompagnement social de vos apprentis les plus en difficulté.

1 Bénéficiaires

CFA de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion, accueillant des apprentis d'entreprises relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Avantages

Valoriser vos actions en faveur de la sécurisation du parcours de formation des apprentis.

3 Actions éligibles

Les actions éligibles à l'accompagnement social sont au bénéfice des apprentis en difficulté, qui visent à sécuriser leur formation en apprentissage. Elles peuvent notamment être liées à des thématiques de :

- mobilité ;
- santé ;
- garde d'enfant ;
- hébergement ;
- ...

4 Financement

Opco EP assure :

- une prise en charge de l'accompagnement social des apprentis aux frais réels engagés par le CFA dans la limite de 1000 € HT par an et par apprenti ;
- une prise en charge qui est rattachée au contrat d'apprentissage pour lequel un accompagnement social a été mis en place.

5 Démarches

- La conduite de l'accompagnement social sera à mentionner dans la convention ou son avenant et à détailler dans l'annexe descriptive dédiée ;
- Un certificat de réalisation dédié devra être complété par le CFA en fin d'accompagnement.

Contactez **votre conseiller Opco EP** afin de pouvoir mettre en place l'accompagnement social.

